

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 12 (1936-1937)  
**Heft:** 17

**Artikel:** Le gr. fus. interchangeable et la sct. fus. au combat [Schluss]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-713347>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ce même service actif, nos brigades étaient devenues des unités tactiques par l'attribution plus ou moins rigide d'un troisième régiment (landwehr), d'un groupe d'artillerie, d'une compagnie de sapeurs et de deux compagnies sanitaires.

Notre division était devenue une unité opérative, à l'image des corps d'armée de l'étranger et notre propre corps d'armée jouait en somme le rôle incombant à un groupe d'armées. Cette solution provisoire, qui n'était pas satisfaisante, fut sanctionnée par l'organisation des troupes de 1925 malgré l'opposition du général; notre nouvelle organisation tient enfin compte — presque vingt ans après la guerre mondiale — des expériences faites par notre haut commandement pendant l'occupation des frontières.

Les nouvelles petites divisions auront désormais le caractère d'unités tactiques; elles constituent le cadre à l'intérieur duquel toutes les armes collaborent en vue d'un même but. Abstraction faite de l'organisation spéciale des troupes de couverture frontière, la nouvelle division comptera désormais, à titre organique, 3 régiments d'infanterie; quelques bataillons de landwehr 1<sup>er</sup> ban y seront incorporés. Une compagnie motorisée de canons d'infanterie (à 9 canons) constituera la réserve de feux mobile directement actionnée par la division. Le groupe de reconnaissance de la division — très mobile et disposant d'une grande puissance de feux — sera composé d'un escadron de dragons, d'une compagnie de cyclistes et d'un détachement de chars blindés. Un autre escadron de dragons et une compagnie de cyclistes de landwehr seront affectés au service des liaisons et transmissions. Ces unités fourniront des estafettes à cheval et à cycle aux échelons intéressés.

L'artillerie de la nouvelle division sera composée d'un régiment de campagne à 9 batteries organisées en trois groupes et d'un groupe de canons lourds automobiles à 2 batteries de 10,5 dont l'excellent rendement est connu. Une compagnie d'observation d'artillerie motorisée assurera, dans cette arme, le service des renseignements et d'observation. La division normale, abstraction faite des troupes de couverture, aura donc 11 batteries pour 9 bataillons, ce qui représente une proportion d'artillerie beaucoup plus favorable que ce ne fut le cas jusqu'à maintenant. Les divisions de montagne 3 et 8 recevront en outre un groupe d'artillerie de montagne; dans ces grandes unités, la proportion sera de 13 batteries pour 9 bataillons. Comme troupes spéciales affectées à la division, mentionnons un bataillon de sapeurs à 3 compagnies; une compagnie de télégraphistes, un groupe sanitaire, une compagnie de subsistances, deux compagnies de parc d'infanterie et une colonne de camions pour le transport des munitions.

Les autres troupes spéciales — relevant encore aujourd'hui de la division — seront attachées au corps d'armée, lequel, dans la nouvelle organisation, se chargera d'actionner la plupart des services de l'arrière des divisions.

La composition et le fractionnement de la nouvelle division feront de cette dernière une unité tactique constituant un tout et disposant de tous les moyens organiques susceptibles de lui permettre de mener un combat indépendant dans des conditions normales. Avec ses 345 fusils-mitrailleurs, ses 144 mitrailleuses lourdes, ses 36 lance-mines, ses 27 canons d'infanterie et ses 44 à 52 pièces d'artillerie, cette division aura une grande valeur combattive. Son fractionnement lui assurera une mise en œuvre rapide et souple.

Malgré la réduction des effectifs globaux de la divi-

sion, l'état-major de cette dernière n'a pas pu être diminué dans des proportions analogues. Bien au contraire, la suppression des brigades a eu pour effet d'augmenter les multiples tâches du commandant de la nouvelle division. L'état-major de la brigade d'artillerie, qui était indépendant dans l'ancienne organisation, va devenir une partie intégrante de l'état-major de division. Il comportera un chef d'artillerie divisionnaire, quatre officiers adjoints et un chef de service de renseignements d'artillerie avec trois adjoints. Notons encore un chef de la défense aérienne avec des adjoints et un officier des gaz, qui sont des organes nouveaux à l'état-major de la division. Les fonctions de chef du parc et du train étaient jusqu'à ce jour assumées par un seul chef de service; cette centralisation s'étant avérée illogique, la nouvelle organisation prévoit un chef du train chargé du remplacement des chevaux et de la circulation en général et un chef du parc dirigeant le ravitaillement en munition. En cas de mobilisation de guerre, l'état-major de division reçoit une compagnie d'infanterie de landsturm comme troupe de police, une compagnie de mitrailleurs de 1<sup>st</sup>. pour la défense aérienne, un détachement de cyclistes et de dragons comme organes de transmission, un détachement colombophile et un détachement radio.

Le commandant de la nouvelle division aura, plus que dans le passé, à exercer par des inspections et visites d'écoles et de cours une influence personnelle sur l'instruction des cadres et de la troupe. Dans les cours de répétition, il sera responsable de la préparation de ses troupes au combat; il établira le thème des exercices de ses régiments et dirigera leur activité tactique.

La plus belle tâche du commandant de division restera cependant l'éducation morale des cadres et de la troupe, grâce à quoi sera créée et cimentée la discipline qui est à la base de la formation du soldat. L'organisation et l'instruction des troupes de couverture frontière seront également de son ressort.

## Le gr. fus. interchangeable et la sct. fus. au combat

(Suite et fin.)

C. Le **contre-assaut** de la sct. est semblable à celui du gr. voir II, 4, f), mais il sera beaucoup plus fréquent. Les F. M. pourront être chargés de briser frontalement l'élan adverse et les fus. d'exploiter le désarroi, en s'élançant par le flanc, ou alors les F. M. interviendront par le flanc et les fus. frontalement. Même dans une situation de guerre, le lieutenant s'efforcera d'exercer son contre-assaut, afin d'augmenter les chances de réussite.

### 5. La sct. fus. dans la retraite.

La retraite peut être volontaire (manœuvre en retraite, rupture du combat) ou imposée par l'ennemi (combat en retraite).

La **manœuvre en retraite** a pour but, comme le harcèlement par la manœuvre, de retarder l'ennemi sans se laisser engager dans un combat. Normalement l'artillerie et les armes automatiques agiront à grande distance. Les sct. fus. n'auront guère à tirer, sauf pour permettre aux mitr. restées trop longtemps au feu de se dégager. Elles se retireront par échelon, une sct. avancée passant dans l'intervalle de sct. en position.

La **rupture du combat** ne peut s'exécuter en général que de nuit. Elle doit passer inaperçue de l'ennemi, c'est pourquoi les éléments laissés au contact devront se montrer très actifs. Le départ d'un voisin n'est pas une raison suffisante pour quitter la position: il faut un ordre écrit ou verbal donné par un chef qualifié.

Le **combat en retraite** est l'opération la plus difficile de jour, c'est pourquoi on cherchera à tenir jusqu'à la nuit. Le chef de sct. qui a reçu mission de tenir n'exécute la retraite que sur un ordre écrit ou verbal de son cdt de cp., lequel aura préparé un échelon de feu destiné à recueillir son subordonné. Il est dès lors important que celui-ci con-

naissance son axe de retraite, dégageant le champ de tir, et l'endroit où il doit se rendre.

#### IV. La collaboration.

1. L'inattention dont notre troupe fait souvent preuve aux manœuvres, provient dans une large mesure de l'ignorance dans laquelle on la tient.

Beaucoup d'hommes semblent il est vrai ne pas tenir à être **orientés**. Mais si leurs officiers se mettent en tête de forcer leur attention par des explications claires et vivantes, de les questionner souvent et de les amener à réfléchir, l'indifférence cède vite le pas au désir de jouer un rôle utile.

Tant que l'homme ne sait pas de quoi il s'agit, on ne saurait en effet lui demander de se comporter correctement au combat.

Le cdt cp. déjà, le lieut. ensuite s'efforceront donc de bien **mettre leurs hommes dans la situation**, puis de les **tenir au courant**, à chaque instant, quand ce ne serait qu'un homme isolé chargé de renseigner ses camarades. Il y a là un sérieux progrès à réaliser.

En retour, l'homme qui aura compris qu'on vise ce faisant à le mettre en mesure de collaborer :

- attirera l'attention de son chef au combat sur l'attitude de l'ennemi et des voisins,
  - ne se contentera pas de porter un message, mais ouvrira les yeux en cours de route, questionnera, donnera des renseignements pour en obtenir et en rapporter au retour,
  - en l'absence de chefs, interpellera des isolés, observera les troupes qui défilent à proximité, curieux de leur incorporation et de leur destination,
  - annoncera au passage devant un chef non pas son nom, qui est sans importance, mais sa fonction ou sa mission, etc.
2. On a vu d'autre part l'importance accrue de la **liaison**, mise en évidence par l'organisation nouvelle. Son bon fonctionnement dépend, là aussi, de la façon dont cdt cp. et chef de sct. auront su en démontrer l'utilité et en exiger la réalisation.

A l'intérieur du gr. comme aussi *entre le gr. et les voisins*, la liaison est affaire des chefs d'éq. qui peuvent en charger un homme; *entre le gr. et le chef de sct.*, elle est assurée par le chef de gr., lequel peut désigner le n° 6 et, lorsque celui-ci tire, un pourvoyeur; *entre la sct. et les gr.* ainsi qu'*avec le cdt cp.*, par les ordonnances de combat. La liaison doit pouvoir fonctionner sans interruption; elle doit être recherchée par les deux bouts où, lorsqu'elle se perd, on est soucieux de la rétablir.

3. L'homme qui s'arrête debout en plein combat, se profile sur une crête ou se démasque inopportunistement, court lorsque rien ne le menace ou au contraire se promène sous le feu ennemi prouve l'insuffisance de son instruction ou de son intérêt.

La subdivision qui, clouée au sol par le feu ennemi, reprend sa progression sans appui de feu perceptible, qui au contraire tarde à exploiter un appui de feu témoin, chose plus grave encore, de l'impéritie de son chef.

Insuffisance des uns, impéritie des autres proviennent souvent d'une instruction trop formelle ou trop compliquée. Le meilleur moyen d'enseigner le combat consiste à créer une *ambiance simple*, mais *vivante*, puis de faire appel au *bon sens*, en quoi se résume toute la tactique des petites unités.

Par son attitude aux manœuvres, la troupe doit manifester son aptitude à collaborer et son désir de le faire. Aux supérieurs et aux arbitres incombe le devoir d'encourager et de diriger les efforts, ev. de les exiger. Ce faisant, ils épargneront à la troupe des pertes inutiles et un apprentissage toujours très démoralisant sous un feu réel.

Colonel Lédérrey.

#### Petites nouvelles

Le problème de l'instruction préliminaire de nos jeunes gens en vue d'une préparation plus rationnelle et plus étendue au service militaire, ainsi que la question de leur développement intellectuel après leur sortie de l'école, font actuellement

l'objet, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique, de nouvelles et fort intéressantes discussions.

Les journaux nous ont annoncé dernièrement que le Conseil fédéral avait décidé de soumettre aux Chambres une proposition déclarant désormais obligatoire l'instruction militaire préparatoire. D'ores et déjà, l'on a pu se rendre compte que cette nouvelle avait été accueillie, en général, avec pleine satisfaction. Ceux qui préconisent la préparation intellectuelle en vue de la défense nationale et l'instruction civique de notre jeunesse, seront tout particulièrement heureux de la décision qui vient d'être prise par notre gouvernement. Il nous paraît donc tout indiqué que ceux qui ont à cœur la préparation intellectuelle de nos jeunes gens en vue de la défense nationale et leur développement physique, s'unissent pour organiser, c'est-à-dire pour déclencher cette action patriotique et militaire. L'Association suisse de sous-officiers se doit, à ce propos, d'y figurer au premier rang.

★

Une conférence convoquée par l'Association nationale d'éducation physique pour discuter de la réorganisation de l'ensemble du sport suisse s'est tenue le 14 avril à Berne, sous la présidence de M. Minger, chef du Département militaire fédéral, et en la présence, en outre, des délégués de ladite association, de deux membres de la commission fédérale de la gymnastique et des sports et de représentants du D. M. F.

Les représentants de l'Association nationale d'éducation physique se sont déclarés d'accord, en principe, de procéder à une réorganisation du sport suisse. Le Comité central de l'Association va maintenant s'occuper des préparatifs d'élaboration du projet de réorganisation.

★

L'école de recrues des troupes de défense aérienne qui est entrée en service le 8 février à Kloten, effectue actuellement des tirs près de Montana, sur le plateau de Crans. Elle dispose de 3 canons anti-aériens modernes Vicker, d'un calibre de 7,5 cm, 2 appareils de commandement, de projecteurs et d'appareils détecteurs de son.

La 2<sup>me</sup> école de 1937 aura lieu du 2 août au 30 octobre. Outre le matériel ci-dessus mentionné, elle disposera d'une btr. d'essai de canons anti-aériens Schneider du Creusot.

★

Le commandement des troupes volontaires de couverture-frontière à Bulach est à même d'engager un nouveau contingent d'officiers, de sous-officiers et de soldats volontaires. Pour les compagnies à former en premier lieu entrent en considération de préférence des militaires de la Suisse romande et de la Suisse orientale. Sont acceptés les candidats jouissant d'une bonne réputation, actuellement sans travail et célibataires, appartenant à l'élite, exceptionnellement à la landwehr.

Les volontaires de la couverture-frontière reçoivent outre la subsistance et le logement, la solde réglementaire du grade, les sous-officiers et soldats en plus un supplément de solde de 1 franc par jour. La durée de l'engagement est normalement de 6 mois.

★

Le petit épisode suivant, parfaitement authentique, qui s'est déroulé la semaine dernière, à l'occasion de l'exercice d'alarme pour la protection de la frontière et auquel participèrent des troupes de la 4<sup>me</sup> division, prouve avec quel sérieux la population frontrière prend part à ces exercices. Comme on le sait, le landsturm est toujours mobilisé à cette occasion. Or, le dernier jour de la manœuvre, soit mercredi matin, un groupe d'hommes du landsturm était rassemblé à l'orée d'un bois aux environs de Rheinfelden, après avoir occupé les positions désignées sous une pluie battante. Survint un groupe d'officiers supérieurs ayant pris part à l'exercice. Le chef des landsturmiens, un vieux sergent moustachu et barbu, annonça ses hommes. Un colonel s'approcha afin de les inspecter et s'arrêta tout à coup devant un visage juvénile qui émergeait sous un vieux képi.

« Comment êtes-vous déjà incorporé dans le landsturm? » demanda-t-il, étonné. La réponse lui parvint, non de l'interpellé, mais de son voisin, un vieux landsturmiens: « Mon colonel, c'est mon fils âgé de 15 ans. Il voulait absolument venir avec moi. Finalement, je lui ai trouvé un képi, une vieille capote, un fusil et je l'ai emmené avec moi. »

Sans un mot, le colonel salua, serra la main de l'homme et s'éloigna. En effet, toute parole aurait été superflue. Le fait en lui-même n'est-il pas suffisamment éloquent? Il prouve une fois de plus que, pour couvrir la frontière, tous chez nous répondent: présent!